

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 4 mars 2004

Présidence : Madame Nathalie SAUGY-ANHORN, Présidente

La Municipalité est au complet.

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

Madame la Présidente :

J'aimerais apporter une modification, ou plutôt un ajout à notre ordre du jour. En effet, vous avez tous reçu le préavis no 5 et le rapport de la Commission des finances. Je vous propose donc de le traiter au point no 11 de notre ordre du jour ; le point 11 devenant le point 12 et le point « Propositions individuelles et interpellations » devenant le point 13.

Y-a-t-il une opposition à cette modification ? Cela ne semble pas être le cas et je considère cette modification comme acceptée.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Josette FLACTION, Karine GRIN, Valérie JAGGI, Luisella MULLER, Marinette NICOLLIN, Fabrice Di LAURA, Pascal GIROD, Yves-Olivier JACCARD, Charles KULL, Jeremy KULL, Kurt MENDE, André PERRET, Yves RICHARD, Yan ROSSIER.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Karine GRIN, Valérie JAGGI, Luisella MULLER, Marinette NICOLLIN, Pascal GIROD, Yves-Olivier JACCARD, Charles KULL, Jeremy KULL, Kurt MENDE, André PERRET, Yves RICHARD, Yan ROSSIER.

Absents : Madame Josette FLACTION et Monsieur Fabrice Di LAURA.

* * * * *

Madame la Présidente :

L'appel fait constater que le quorum fixé à l'article 46 de notre règlement est respecté et je déclare cette séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FEVRIER 2004

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. DÉMISSION

Le 6 février dernier, Monsieur Olivier de BLAIREVILLE m'a adressé la lettre suivante :

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, je me permets d'annoncer ma démission avec effet immédiat du Conseil communal, pour des raisons privées.

Je garderai un excellent souvenir des moments passés dans les commissions dans lesquelles je me suis engagé et où j'ai beaucoup appris. Merci pour la confiance témoignée.

Je vous souhaite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, une bonne année 2004.

Meilleures salutations.

Je prends acte de cette démission et j'adresse mes sincères remerciements à Monsieur Olivier de BLAIREVILLE, qui a siégé durant un peu plus de deux ans au sein de notre Conseil.

Il a en outre siégé à la Commission des naturalisations et à la Commission des sports. En votre nom à tous, je le remercie pour tout le travail qu'il a accompli au sein de ce Conseil et de ses commissions, et lui adresse mes meilleurs vœux pour son avenir.

Il sera procédé à son remplacement lors de notre prochain Conseil, Monsieur Michel MULLER, pressenti pour le remplacer, ne pouvant être présent ce soir.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur le Conseiller Michel WERKLE a eu le chagrin de perdre son père. Au nom du Conseil communal, je vous adresse, Monsieur le Conseiller, nos sincères condoléances.

* * * * *

En date du 11 février 2004, j'ai reçu une lettre de Monsieur Marcel DESPLAND, avec une copie de la pétition adressée à Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat Jacqueline MAURER, Pascal BROULIS et Jean-Claude MERMOUD, concernant la parcelle derrière les ateliers 2228, anciennement l'Arsenal fédéral.

Je dépose la copie de cette pétition sur le bureau, à l'intention de ceux qui voudraient en prendre connaissance.

* * * * *

Au point 13 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une motion de Monsieur Stéphane BALET
- Une question de Madame Martine FREY TAILLARD
- Une question de Monsieur Yves VUAGNIAUX
- Une question de Monsieur Guy ANGELOZ
- Une interpellation de Madame Laurence BALET

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Madame Nathalie SAUGY :

Monsieur le Syndic, avez-vous des communications à présenter ce soir ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente.

6. PRÉAVIS NO 39/03 CONCERNANT LA RÉPONSE À LA MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-LOUIS KLAUS DU 7 FÉVRIER 2002 DEMANDANT D'AMÉNAGER LA PLACE PESTALOZZI DE LA MANIÈRE LA PLUS CONVIVIALE POSSIBLE. (MONSIEUR JEAN-PIERRE CHAPUIS, RAPPORTEUR)

Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS :

Concernant l'aménagement de la place Pestalozzi et pour que les téléspectateurs aient aussi quelques informations, la Commission a relevé :

- que la disposition de la place a été voulue conviviale, tout en permettant aux marchands d'y rester ;
- que les mesures restrictives, émises par la Municipalité, mises en place au centre-ville, sont un règlement qui confirme la signalisation existante ;
- que les échos recueillis sont le résultat d'un mini sondage auprès des commerçants et de propos recueillis pendant la période estivale.

Après discussion et examen des mesures prises par la Municipalité pour répondre à la motion de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS, la Commission émet le vœu, à l'unanimité de ses membres, de prolonger d'un mois l'interdiction de circuler, soit 15 jours en mai et 15 jours en septembre.

En conclusion, la Commission, toujours à l'unanimité de ses membres, vous propose d'accepter l'article unique tel que présenté par la Municipalité.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Irène KELLER, Delphine PERRET NAGUIB, Elisabeth ROBELLAZ, Jean-Louis KLAUS, Albert MARTIN, Cédric PILLONEL et Jean-Pierre CHAPUIS.

La discussion est ouverte sur cet article unique :

Monsieur Bernard SCHALLENBERGER :

Nous allons prendre position à propos du préavis no 39 intitulé : « *La réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS du 7 février 2002 demandant d'aménager la place Pestalozzi de la manière la plus conviviale possible* ».

Au bas de la page 5 de son rapport, la Municipalité informe le présent Conseil du résultat des, je cite : « *échos recueillis durant et après cette période d'essai* ».

Dans le rapport de la Commission chargée de l'examen du préavis no 39, il est précisé que ces échos recueillis sont le résultat d'un mini sondage effectué auprès des commerçants et de propos recueillis durant la période estivale. Il est également précisé qu'il n'est naturellement pas exhaustif. Devant tant d'imprécision dans ce paragraphe, je ne peux naturellement pas entrer en matière quant aux résultats recueillis.

Ainsi, accepter ce préavis me paraît être un minimum de respect à apporter aux trois plus belles pièces du patrimoine architectural de la ville d'Yverdon-les-Bains, toutes situées sur la périphérie de cette place. Par contre, l'ajout d'un mois à l'interdiction de circuler autour de ce monument historique (deux fois 15 jours) me paraît purement symbolique et reste à mes yeux totalement insuffisant.

La pétition, signée par 23 commerçants du centre-ville, me semble devoir retenir toute notre attention. En effet, outre les aspects sociaux et financiers, les magasins des rues du Four, du Milieu et du Lac participent à l'animation et ainsi, d'une certaine façon, à la vie de la cité ; ils doivent donc recevoir de notre Conseil un signal fort. Il va en effet de leur survie d'étudier un moyen de faire face à la concurrence toujours plus vive des grands centres commerciaux. Bien que je ne sois, et ne me prétende aucunement qualifié pour entreprendre une étude de marketing de fond sur ce sujet, il m'apparaît très vite illusoire de vouloir rivaliser avec ces supermarchés en terme de places de parc ou, pire encore, en terme de politique des prix.

Nous devons donc, peut-être en incluant des commerçants dans cette étude, trouver d'autres moyens pour pérenniser cette vie commerciale et sociale du centre-ville. Un moyen, à mes yeux très intéressant, serait de rendre à César ce qui lui appartient, en d'autres termes, rendre au centre-ville tout l'attrait qu'il mérite.

J'aimerais citer ici en exemple une ville qui a parfaitement réussi à marier les deux aspects mentionnés précédemment, soit la mise en valeur des bâtiments historiques, églises ainsi qu'une belle statue, tout ceci en côtoyant de nombreux petits commerces florissants : Bremen, au Nord de l'Allemagne.

Or, il est certainement bon de savoir que cette réussite est principalement due au fait que les autorités en place ont décrété cette zone « piétonne ». Depuis lors, et selon un certain paradoxe, les commerces refleurissent, de même que les coins de verdure au pied de ces bâtiments et autres statues.

L'attrait des uns crée l'attrait des autres... à moins que cela ne soit le contraire. Il est donc important maintenant de repenser de façon globale l'aménagement du centre-ville, depuis la rue de la Plaine, dont la vue principale est bien entendu le Château, jusqu'à la rue des Casernes. Je crois que tous les partenaires auraient ainsi satisfaction, même si cela demande bien entendu une étude sérieuse, prenant en compte tous les paramètres évoqués, ainsi que tous ceux que je n'ai pas cités par ignorance.

Monsieur Jean-Louis KLAUS :

Pour la place Pestalozzi, je peux être d'accord, étant donné que le panneau sera bientôt fleuri, les poubelles seront sorties un peu plus tard le dimanche soir, les chaises un peu mieux rangées. Au niveau de la place et de sa convivialité, j'accepte donc cette réponse.

J'aimerais vous donner quelques informations au sujet du vœu pieux qui a été voté à l'unanimité par la Commission. Sans vouloir contredire mon collègue, j'aimerais préciser qu'il y a un dilemme au niveau du centre historique. En effet, le centre historique n'est pas assez touristique pour les commerces et pas assez commercial pour attirer des touristes toute l'année. Et c'est là que cela ne « biche » pas. On doit trouver aujourd'hui une solution médiane : touristes en été, commercial durant l'année ; à mon humble avis, cela passe bien la rampe.

J'aimerais tout de même publiquement saluer l'esprit d'ouverture de Madame ROBELLAZ et de Monsieur MARTIN, qui nous ont livré leurs états d'âme et leurs états du cœur lors de la séance de la Commission. Leurs arguments nous ont convaincus, il est vrai que les temps sont durs pour tous et si cela peut les rassurer, ils ne sont pas forcément seuls.

Je ne suis finalement pas certain que ce sont les voitures qui les privent, ou qui leur amènent beaucoup de clients. Il est vrai aussi que certains Yverdonnois ont pris l'excellente habitude de parquer au Château, de faire leurs courses à pied. Cependant, ce sont les habitudes d'achats qui changent selon la libéralisation et les horaires de travail, puisque vous savez que dorénavant, on doit se mettre à deux pour gagner sa croûte. Je dirais aux commerçants qu'ils se trompent de cible quand ils pensent aux voitures. Je leur citerai deux exemples :

☞ Ces magasins où l'on peut aller chercher ses croissants, des « Pampers », les mains sales après avoir pris de la benzine et gonflé ses pneus, ces magasins étant ouverts jusqu'à 22 heures. Ceux-ci sont vos concurrents, et c'est pratiquement déloyal.

☞ Un autre exemple du côté de la Gare, c'est celui d'un commerçant qui fait bientôt ce qu'il veut : on l'appelle le « Géant Jaune ». Je soupçonne qu'il est fait exprès de laisser faire la queue aux gens pour pouvoir leur proposer des cartes de vœux et si on continue à le laisser faire, on y trouvera bientôt une entreprise de pompes funèbres !

Conclusion : oui à la réponse à la motion. Par contre, j'engage la Municipalité à suivre le vœu, sans aller plus loin, car il faudrait dans ce cas-là modifier complètement le plan de circulation et je crois qu'on n'est pas encore prêt. Un clin d'œil à toutes et à tous : les élus se distancent, paraît-il, de la population. Je vous donne un conseil d'ami : retrouvons-nous tous, sans étendards, avec la population, sur cette merveilleuse place. Peut-être arriverons-nous tous ensemble, droitistes et gauchistes, à aplanir la bosse qui, le temps d'une élection, nous avait tellement divisés.

Plus personne ne demande la parole et cet article unique est accepté à **une évidente majorité**.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Le Conseil communal prend acte de la réponse de la Municipalité à la motion de Monsieur le Conseiller Jean-Louis Klaus du 7 février 2002.

<p>7. PRÉAVIS NO 01/04 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 212'000.- POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉTANCHÉITÉ DES TOITURES ET BALCONS DES BÂTIMENTS HLM DU CHEMIN DE SOUS-BOIS NOS 11 – 13 – 15. (MONSIEUR CHRISTIAN PAULI, RAPPORTEUR)</p>

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Christian PAULI ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Gabrielle BANNOUX, Irène KELLER, Jacques FIVAZ (remplaçant André PERRET), Charles MOUQUIN (remplaçant Patrick CAILLET), Jean-Marc PERNET, David WULLIAMOZ (remplaçant Walter MÜLLER) et Christian PAULI.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection de l'étanchéité des toitures et des balcons des bâtiments HLM de Sous-Bois nos 11, 13 et 15.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 212'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3341 « Sous-Bois 11-13-15 » et amortie par le compte no 928.1301 « Fonds entretiens HLM ».

<p>8. PRÉAVIS NO 02/04 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 110'000.- POUR LE FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE À DIVERS TRAVAUX ENTREPRIS AU STADE DE FOOTBALL PAR YVERDON-SPORT F.C. (MONSIEUR PIERRE-ANDRÉ MICHOU, RAPPORTEUR)</p>
--

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Pierre-André MICHOU ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Heidi BOTTERON (remplaçant Claudine GIROUD), Pascal BLUM, Jean-Daniel CHAPERON, Yves-Olivier JACCARD, Roger RANDIN, Gilles VERDON et Pierre-André MICHOU.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et il est accepté à une large majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à une large majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

J'aimerais poser une question à la Municipalité. Je crois savoir qu'une convention a été signée entre Yverdon-Sport et la Municipalité. Quelles sont les garanties qui sont données pour l'avenir ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je demande à Monsieur le Conseiller VUAGNIAUX de préciser sa question.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

Est-ce qu'une convention a été passée entre la Municipalité et Yverdon-Sport, au niveau de différentes affaires entre les deux parties ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Comme vous avez pu le lire dans la Presse, la Municipalité a réglé un certain nombre de problèmes anciens. Ce préavis fait partie d'un des volets que nous devons régler avec Yverdon-Sport, donc d'une ancienne dette. A part cela, comme tout le monde le sait, il y avait un différend entre Yverdon-Sport et le tenancier de la buvette. La ville d'Yverdon a, après de longues discussions avec les différents partenaires, réussi à trouver un terrain d'entente. Nous sommes très heureux effectivement que l'on puisse parler de sport plutôt que de polémiques. Voulez-vous plus de détails ?

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

Plus de détails je ne pense pas, étant donné qu'on parle du passé et c'était logique que l'on règle cette situation. Pour l'avenir, est-ce que quelque chose a été mis en place ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il y a effectivement une nouvelle convention qui règle l'utilisation du stade, soit la mise à disposition du stade, qui est une propriété communale, vis-à-vis d'Yverdon-Sport.

Pour les problèmes d'intendance, qui sont des problèmes de conciergerie, nous avons défini qui faisait quoi : Yverdon-Sport assume une partie de la conciergerie, comme tout locataire, serais-je tenté de dire, et la ville en assume une autre partie.

C'est à peu près tout ce que nous avons mis sous toit. Nous avons également réglé le cadre financier qui régit les relations entre la ville et Yverdon-Sport.

Est-ce que cette réponse vous suffit ?

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

Je remercie Monsieur le Municipal des quelques précisions qu'il nous a apportées.

Monsieur Jacques SPERTINI :

J'aimerais que Monsieur le Municipal continue sur sa lancée et nous dise ce qu'il en est de la buvette qui avait posé problème il y a quelques années. Ce problème a-t-il été réglé ? Il faut que la population soit renseignée une fois pour toutes et qu'Yverdon-Sport arrête de se plaindre.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

La dette que la ville avait effectivement vis-à-vis d'Yverdon-Sport devrait être réglée lorsque votre Conseil aura adopté ce préavis no 2.

Au niveau du différend qui opposait Yverdon-Sport au tenancier de la buvette, c'est effectivement une opération qui est terminée, la procédure est stoppée, toutes les parties ont arrêté les procédures.

Pour ce qui est des relations entre la ville et Yverdon-Sport, la convention a donc été signée. Auparavant, la ville mettait Fr. 40'000.- par le biais du budget pour participation au niveau de la conciergerie, ainsi que Fr. 18'000.- pour le marquage. Ces Fr. 58'000.- servent actuellement à payer un concierge à 50%, cette personne travaillant pour les 50% restant à la Marive. Les autres travaux de conciergerie sont assumés par Yverdon-Sport selon un cahier des charges qui a été défini.

L'entretien du stade se fait comme par le passé, par le Service des travaux, selon une ligne que nous avons au budget pour environ Fr. 300'000.-.

Au niveau de la buvette, le tenancier est au bénéfice d'un bail qui va jusqu'en 2008. Ce bail lui garantit l'exclusivité des boissons et des mets dans le périmètre du stade. C'était un des sujets du litige. Actuellement, ce bail est reconnu par tout un chacun, dont Yverdon-Sport, qui en accepte la teneur et l'exclusivité en faveur du tenancier.

Pour aller jusqu'au bout de la partie financière, ce bail définit une location de Fr. 45'000.- par année. Le tenancier paie donc Fr. 45'000.- à la ville d'Yverdon ; vous allez les retrouver dans le budget. Celle-ci, dans la tractation faite avec Yverdon-Sport, en restitue l'intégralité pour soutenir le mouvement juniors. Je rappelle qu'à l'époque, le tenancier versait les Fr. 45'000.- à Yverdon-Sport, et Yverdon-Sport en rétrocédait Fr. 25'000.- à la ville d'Yverdon. On a donc un delta de Fr. 20'000.-, qui est le solde de la tractation que la ville a faite, pour le bien du sport et des juniors, et surtout pour le bien de la tranquillité dans le stade.

Actuellement, on devrait pouvoir se concentrer sur le football, si possible sur la promotion, avec une relation qui a tout pour elle, entre le tenancier, la ville et Yverdon-Sport.

Monsieur Roger RANDIN :

J'ai une question, bien que je ne pensais pas qu'on allait aborder ce sujet à ce point de l'ordre du jour. Qui dit convention dit également durée de cette convention ; il serait intéressant que le Municipal nous dise pour quelle durée a été signée cette convention ? Est-elle « dénonçable » d'année en année ? Est-elle prévue pour la durée où Yverdon-Sport est en ligue nationale ? Si Yverdon-Sport redescendait, ce que je ne souhaite pas, cette convention tomberait-elle ? Je pense que c'est intéressant, car il y a tout de même un enjeu financier important. Vous nous parlez de Fr. 25'000.-, c'est ce qui nous a été dit en Commission au niveau de la formation. Cela crée un précédent par rapport à d'autres clubs sportifs de la ville. Si les clubs de gymnastique, de handball, de basket touchaient Fr. 25'000.- par année pour la formation, je pense qu'ils seraient contents. Cela crée donc un précédent et c'est cette explication-là que je souhaiterais obtenir.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est sans problème que je vais répondre à Monsieur le Conseiller RANDIN. La convention va jusqu'en 2008, puisque nous avons calqué la convention sur l'échéance du bail de la buvette. Cela nous semblait cohérent d'avoir une échéance qui corresponde.

Pour ce qui est du précédent, ou plutôt des précédents, puisqu'en fait - et on a eu l'occasion d'en parler en Commission - l'histoire fait que les 60 sociétés sportives yverdonnoises ne sont effectivement pas traitées toutes de la même manière. Il y a des sociétés qui ne touchent rien, et des sociétés qui touchent beaucoup. Au fil de l'histoire, au fil des Municipalités, des Municipaux, des Conseils communaux, il a fallu faire face aux différents problèmes, voir comment on pouvait aider les différentes sociétés sportives ; effectivement, toutes les sociétés sportives n'ont pas une équivalence de traitement. Actuellement, la seule possibilité que nous avons, c'est de partir sur les bases existantes et d'essayer d'être le plus juste, le plus cohérent possible, avec les marges de manœuvre dont nous disposons. Nous n'avons pas la possibilité, ni la prétention, de pouvoir égaliser les traitements au niveau des sociétés sportives, étant donné que nous mettrions en péril bon nombre de sociétés qui comptent sur ce qu'elles touchent déjà actuellement.

Notre marge de manœuvre est donc relativement courte et la seule chose que nous pouvons faire est de traiter de cas en cas, soit parce qu'il y a quelquefois des problèmes ou des histoires dramatiques, soit parce qu'il y a des litiges. Tout ceci fait qu'il y a effectivement une inégalité de traitement, mais nous considérons que le sport et les sociétés sportives, les nombreux bénévoles qui travaillent dans ce cadre-là, doivent être épaulés. C'est pour cela que nous essayons de soutenir toutes les démarches qui permettent d'encourager le sport et principalement les secteurs juniors.

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis est accepté à une large majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 110'000.- est accordé à la Municipalité pour le financement de la participation de la Commune aux divers travaux de rénovation et d'amélioration entrepris par Yverdon-Sport F.C au stade de football.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3320 « stade de football » et amortie en 10 ans.

9. PRÉAVIS NO 03/04 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE STATION DE REMPLISSAGE GNC (GAZ NATUREL CARBURANT) SUR LE SITE DE LA STATION-SERVICE BP À LA ROUTE DE LAUSANNE. (MONSIEUR PASCAL BLUM, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Pascal BLUM ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Stéphanie EHINGER, Marinette NICOLLIN, Sarah SCAPERROTTA, Jean-David CHAPUIS, Daniel HOFMANN, Jean-Marc PERNET et Pascal BLUM.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Madame Adine PERRET :

Je me pose la question de savoir si on n'est pas en train de faire du luxe avec ce préavis. J'ai en effet appris qu'à Cossonay, une station équivalente avait été faite pour Fr. 250'000.- et qu'à la Chaux-de-Fonds, une même station est en train de se faire pour Fr. 200'000.-. A Cossonay notamment, sans apport communal.

Pourquoi à Yverdon faut-il Fr. 440'000.- pour réaliser une telle station ?

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Madame la Conseillère PERRET, votre question précise aborde d'une manière plus générale la question du bien-fondé de l'ensemble du projet. Vous me donnez l'occasion d'apporter à ce Conseil quelques précisions supplémentaires.

Il y a aujourd'hui en Suisse un peu moins de 1000 véhicules GNC sur les 3'700'000, alors qu'il y en a, par exemple, 400'000 en Italie. Si seules 33 stations-service sont aujourd'hui équipées pour la fourniture de GNC, leur nombre va passer à plus de 100 d'ici à 2006. Cette progression va aller en s'accroissant les années suivantes. C'est la volonté des industriels gaziers suisses que d'occuper ce marché prometteur. En Allemagne, par exemple, plus de 1000 installations de remplissage publiques seront en service en 2006, alors qu'il y en a déjà plus de 400 en Italie.

Les constructeurs automobiles ne sont pas en reste et ils sont de plus en plus nombreux à proposer des véhicules GNC. Les modèles suivants, équipés de série par le fabricant, sont aujourd'hui disponibles en Suisse :

- CITROËN : Berlingo
- FIAT : Doblo – Ducato – Multipla – Punto
- MERCEDES : E 200
- OPEL : Astra Caravan – Zafira
- PEUGEOT : Partner
- VOLVO : S 60 – V 70 – S 80
- VW : Golf Variant

RENAUT prévoit la présentation de nouveaux modèles GNC au Salon de l'automobile à Paris, en septembre prochain, tandis que FORD propose ses modèles Focus et Ka.

Le prix de vente actuel du GNC en Suisse varie selon les régions entre Fr. 0.87 et Fr. 1.24, équivalent litre/essence. Suite à la décision des Chambres fédérales de l'automne 2003, le GNC sera détaxé et, dès 2007 au plus tard, son prix sera d'environ Fr. 0.85, équivalent litre/essence.

Mis à part l'aspect économique, le GNC est le carburant fossile le plus propre. Les études de l'Office fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage démontrent que ce carburant réduit de plus de 50% la charge sur l'environnement, par rapport à l'essence ou au diesel. En particulier, la toxicité pour l'homme est réduite de 70%, la formation d'ozone de 80% et l'acidification de près de 60 %. Dans une perspective d'une taxe sur le CO², cet aspect des choses est aussi à prendre en compte.

A Yverdon-les-Bains, la Municipalité, dans sa séance du 31 juillet 2003, a décidé de favoriser l'acquisition de véhicules fonctionnant au gaz naturel par les Services communaux, à chaque fois que cela est possible, bien entendu ; il y en a 7 actuellement. La promotion de véhicules GNC au sein de l'administration communale fait d'ailleurs partie de l'Agenda 21, fiche 13.7.

Lors du Comptoir du Nord Vaudois, du 26 mars au 4 avril, notre Service sera présent avec un stand d'information, qui offrira aux visiteurs la possibilité d'effectuer des courses d'essai avec des voitures à gaz. Celles-ci seront mises gracieusement à disposition par les garagistes yverdonnois, qui ont compris qu'il y avait là un marché à prendre.

Notre Service s'est approché également d'entreprises locales pour les convaincre de convertir au gaz leurs véhicules lors du prochain renouvellement de leur flotte. Cette conversion pourra entrer dans les critères d'une certification ISO, image d'une entreprise propre et respectueuse de l'environnement. Je tiens-là une lettre d'une société qui se déclare vivement intéressée par cette démarche.

Sous réserve de votre approbation, la station de remplissage GNC d'Yverdon-les-Bains sera implantée à la nouvelle station BP à la route de Lausanne. Elle sera opérationnelle dès août prochain. Une manifestation officielle marquera cet événement, à fin août – début septembre.

Je vous remercie de votre écoute et pour revenir à la question de Madame PERRET, la station implantée à Cossonay est plus petite que celle qui est prévue à Yverdon-les-Bains, d'où un certain coût supplémentaire pour cette dernière. Il faut savoir aussi qu'elle a été implantée par la société COSGEVAZ, qui n'est pas un service communal. Il n'y a donc pas eu besoin de demander l'autorisation à un Conseil communal.

J'espère avoir répondu à votre question et suis prêt à répondre à d'autres.

Monsieur Patrik DURUZ :

J'ai une réponse supplémentaire à apporter, Monsieur le Municipal. Madame la Conseillère PERRET faisait allusion à des prix, semble-t-il, nets. Notre préavis nous demande un crédit brut de Fr. 440'000.-, le coût net étant de Fr. 240'000.-.

Madame Adine PERRET :

Le prix de Fr. 250'000.-, à Cossonay, était net et il n'y a pas eu d'apport communal. Je ne vois donc pas en quoi elle est plus petite pour qu'elle coûte la moitié moins chère.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Je remercie monsieur le Conseiller communal DURUZ d'être venu à mon secours, mais cela n'a pas l'air d'avoir convaincu Madame PERRET.

Je reprends mon élément de réponse qui consiste à dire que la station est d'une autre capacité ; celle prévue à Yverdon-les-Bains coûtera le prix demandé dans ce préavis. Si vous avez quelques inquiétudes quant à la rentabilité de cette station, je peux vous rassurer. Il est clair que dans ces projets novateurs, on n'a pas beaucoup de recul par rapport à ce qui s'est déjà fait. Comme je vous le disais tout à l'heure, il y a en Suisse une trentaine de stations qui ont été implantées, il y a trois ans au plus, et les rentabilités restent encore à démontrer. Néanmoins, toutes les projections, même les plus pessimistes, disent qu'au bout de 9 à 10 ans, la société, en l'occurrence ce seront les services communaux, qui vendront du gaz, vont avoir une marge de bénéfice de près de Fr. 100'000.-/an. Ce n'est pas négligeable et je pense que l'on peut accepter cette dépense ce soir, sachant que dans 10 ans, on pourra encaisser Fr. 100'000.-.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

J'approuve totalement la démarche et je vous prie de soutenir cette décision. J'ai une petite question concernant la publicité qui sera faite autour de cette station. J'ai en effet quelques craintes, en disant que la station BP n'ait pas vraiment intérêt à ce que cela se développe, puisqu'elle n'est pas payée au pourcentage de ce qu'elle va vendre. Nos services sont-ils préparés à faire de la publicité, même à l'extérieur, car je connais beaucoup de personnes qui ont de gros camping-car qui fonctionnent avec ce gaz et qui ont beaucoup de peine à aller se ravitailler. Je suis sûr qu'Yverdon est très bien placée, au centre de la Romandie, et que beaucoup de personnes pourront s'arrêter, sortir de l'autoroute pour venir faire le plein à Yverdon. Je pense toutefois qu'il est important de soigner cet aspect publicitaire, mais je vous invite tous à voter positivement pour ce préavis.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à une large majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à une large majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à une large majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une large majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les démarches et à signer les contrats nécessaires pour l'implantation d'une station de remplissage GNC sur le site de la station-service BP à la route de Lausanne.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 440'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 8125 « Station GNC » puis, après déduction des subventions estimées à Fr. 200'000.-, amortie en 10 ans.

10. PRÉAVIS NO 04/04 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE (JURIDIQUE ET COMPTABLE) POUR EFFECTUER LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES (ÉLECTRICITÉ, EAU ET GAZ) RACCORDÉES PRINCIPALEMENT AUX RÉSEAUX DU SERVICE DES ENERGIES D'YVERDON-LES-BAINS. (MONSIEUR WALTER MÜLLER, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Walter MÜLLER ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Luisella MULLER, François CHASSOT, Jean-Marc COUSIN, Pierre HUNKELER, Yves-Olivier JACCARD et Walter MÜLLER.

Excusé : Monsieur Armand RUDAZ.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et il est accepté à une très large majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à une très large majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à une très large majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Une chose me dérange au niveau de la fin du rapport, entre autre le paragraphe qui parle de la Commission des finances. Je crois savoir qu'une Sàrl, même si elle appartient entièrement à la Ville, n'a rien à voir avec la gestion des biens communaux et je ne crois pas que la Commission des finances puisse contrôler les comptes d'une Sàrl. J'aimerais qu'on m'apporte la précision, car je crois que c'est une erreur dans ce rapport de Commission et que cela n'a rien à voir là-dedans.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Vous avez entièrement raison Monsieur MICHOU. Personnellement, j'ai entendu cette phrase de la manière suivante : je transformerais le « contrôlera » par « prendra connaissance ». Il est clair que la Commission des finances peut prendre connaissance des comptes, mais pas les contrôler, telle une fiduciaire.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Je remercie Monsieur FORESTIER ; je n'avais pas compris la même chose que lui. De toute façon, cela ne fait pas foi, mais on s'est bien compris.

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis est accepté à une très large majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à créer une société à responsabilité limitée, au sens des articles 772 et suivants du Code des obligations, au capital de Fr. 25'000.-, chargée d'opérer les contrôles prévus notamment par l'Ordonnance du 7 novembre 2001 sur les installations électriques à basse tension (Ordonnance sur les installations à basse tension, OIBT).

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 24'000.- pour la souscription des parts de la Commune d'Yverdon-les-Bains est accordé à cet effet à la Municipalité.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et portée au budget annuel de la Commune (1^{ère} série de compléments au budget 2004).

11. PREAVIS NO 05/04 CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE CONTRACTER DES EMPRUNTS JUSQU'À CONCURRENCE D'UN MONTANT TOTAL DE 18 MIO DE FRANCS (MONSIEUR ROLAND FAVRE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR)

Monsieur Roland FAVRE :

Si vous permettez, j'aimerais juste apporter un petit renseignement à Monsieur MICHOU au sujet du préavis précédent. La Commission des finances n'avait statué que sur la dépense des Fr. 24'000.- ; c'est quelque chose qui m'a échappé dans le rapport.

Concernant le préavis no 5, celui-ci nous est parvenu le 23 février et on a dû le traiter assez rapidement. Chaque année, c'est le même problème qui revient au niveau du renouvellement de ces emprunts et avant de vous lire les conclusions, j'aimerais rappeler que les emprunts qui vont être convertis sont grevés actuellement d'un taux moyen de 5,77% et qu'ils vont être convertis à des nouveaux taux avoisinants 3 à 3,5%, comme mentionné dans le rapport. Comme d'habitude, cette demande d'emprunt sera utilisée au fur et à mesure des besoins, et non pas à partir de demain.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Roland FAVRE ne donne ensuite lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article unique : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Jacques SPERTINI :

Cette autorisation d'emprunter ne modifie que très peu la dette de la Commune. C'est plus ou moins 2 millions et je crois qu'il est important de le dire.

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Une autorisation est accordée à la Municipalité pour contracter des emprunts, aux meilleures conditions du marché, jusqu'à concurrence d'un montant total de 18 millions de francs ; l'autorisation prévue à l'article 143 de la loi sur les communes est réservée.

12. ELECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Madame la Présidente :

Il y a lieu de pourvoir au remplacement de Monsieur Olivier de BLAIREVILLE.
J'attends une proposition.

Monsieur Stéphane BALET :

Le groupe Socialiste propose, comme membre à la Commission des naturalisations, la candidature de Monsieur Martin BARAGANO.

Madame la Présidente :

Comme il n'y a qu'une candidature pour un poste à repourvoir, je propose, sauf avis contraire, d'approuver cette élection à main levée.

Vote à main levée : Monsieur Martin BARAGANO est élu à l'unanimité.

Madame la Présidente :

Monsieur le Conseiller, vous venez d'être élu membre de la Commission des naturalisations et je vous en félicite.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

Motion de Monsieur Stéphane BALET (Etude comparative du projet piscine couverte au bord du lac ou intégrée au Centre sportif « aux Isles »)

Je sou mets à ce Conseil une motion visant à une étude raisonnable et comparative du projet de piscine couverte à Yverdon-les-Bains.

La piscine couverte est un projet important, attendu par la population yverdonnoise, auquel j'adhère entièrement.

Même si ce projet doit être maintenant réalisé dans les meilleurs délais, il n'en demeure pas moins que l'on se doit d'étudier sérieusement toutes les possibilités de constructions et de financements, les plus opportuns pour nos finances communales.

Je demande donc que le préavis traitant de cet objet inclue une étude comparative entre le projet « aux Rives du Lac » et le projet de piscine couverte intégrée dans le « Centre sportif aux Isles », préalablement réactualisé, notamment sur les points suivants :

- recherche de possibilités de financement régionales et cantonales (au vu de l'importance régionale du projet) pour la réalisation et pour les coûts d'exploitations ;
- étude financière approfondie pour connaître les conséquences des deux projets, selon différents scenari ;
- demande de l'avis du DFJ et du Service de l'éducation physique et des sports (SEPS) ;
- prise en compte d'un concept général des activités sportives yverdonnoises et régionales ;
- étude en vue d'éviter un conflit d'intérêt entre la future piscine couverte (à vocation sportive à mon avis) et le centre thermal de notre cité ;
- traitement et réponse à la motion datée du 13.12.01 du Conseiller Jean-François TROYON « Etude d'un complexe de piscines couverte et non-couverte et d'une patinoire au centre sportif des Isles » et de la question datée du 8.5.03 de Monsieur le Conseiller Serge LOVEY « Piscine couverte » ;

Au vu de l'importance de cette future réalisation, je demande aux membres de ce Conseil de prendre en compte cette motion et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport, dans le cadre du préavis relatif à la construction de la future piscine couverte.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de la motion de Monsieur Stéphane BALET et de son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je comprends les interrogations de Monsieur le Conseiller communal. Nous traitons actuellement toutes sortes de paramètres, de solutions et des dossiers sont à l'étude depuis fort longtemps ; vous parlez de la piscine intégrée dans le Centre sportif Aux Isles : le concours en question date de 1989, il est donc largement périmé. Il est vrai que le Centre sportif aux Isles, avec ou sans piscine, est un élément fort intéressant pour la région. C'est pour cela que, par le biais d'une Commission, nommée « Sport-Région », nous sommes en train d'étudier la problématique et le cahier des charges que devrait avoir le Centre sportif aux Isles.

D'un autre côté, il y a effectivement le Centre thermal, qui correspond à une certaine activité, qu'on ne peut pas, à mon avis, tout à fait comparer à une piscine publique, qui a une autre destination.

Il existe une étude, lancée sur l'initiative de la Municipalité ; je crois que c'est d'ailleurs pour cela que nous avons été nommés, c'est-à-dire pour avoir des idées, pour en proposer, pour les développer. Nous avons actuellement une proposition pour les Rives du lac. Nous sommes en train de préparer un préavis pour étude complémentaire dans le cadre des Rives du lac, qui permettrait à la population yverdonnoise d'avoir une zone d'eau, faite de piscines et de patinoire, dans une zone compacte, sur des terrains qui ont été libérés après l'Exposition nationale, terrains de la Coopérative Patinoire-Piscine agrandis.

A mon avis, si on se lance dans toutes les interrogations, certainement légitimes de la motion, je ne suis pas tout à fait certain que l'on va arriver prochainement à résoudre le problème d'une piscine couverte à Yverdon-les-Bains. Cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas prendre en compte ces différents paramètres. Cela veut dire simplement que ce que la Municipalité a lancé, ce que la Municipalité est en train d'étudier actuellement, va être extrêmement freiné. Si le Conseil décide de suivre cette voie, je crois pouvoir mettre de côté le préavis qui était quasiment sous toit et que nous nous proposons de soumettre au Conseil. Personnellement, je trouve que c'est une voie qui va ralentir considérablement l'exécution d'une étude et d'une piscine à Yverdon.

Je le précise encore une fois, cela ne veut pas dire que les interrogations ne sont pas légitimes, cela veut simplement dire que ce sont des objets différents. Si on veut résoudre tous les problèmes mentionnés en même temps, c'est un sacré travail et je ne crois pas qu'on va y arriver aussi simplement que ça.

Je laisse ce Conseil voter en son âme et conscience.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Pour ma part, je suis pour la prise en compte de cette motion. Il est clair que j'adhère aussi complètement au projet d'une piscine couverte. De combien de temps va-t-on la retarder ? Si c'est de trois mois, je pense que cela vaut quand même la peine de réfléchir, au moins au financement global de cette piscine, au fait que les deniers publics de la Commune d'Yverdon ne la portent pas toute seule. Il me semblerait intéressant de voir dans quelle mesure on pourrait l'intégrer avec une subvention cantonale. Cela serait non seulement intéressant pour la construction de cette piscine, mais il faut savoir aussi que ce qui coûte cher, ce sont les frais d'entretien et de fonctionnement.

En résumé, ce serait bien de voir quelles sont les possibilités de trouver un financement régional à un projet qui est, lui aussi, régional. Je ne pense pas que la motion qui vous est présentée pose des questions complètement farfelues et très difficiles à répondre. Il s'agit simplement de regarder de manière comparative ce qu'il est possible de faire, pour que les frais de cette piscine ne soient pas entièrement à la charge du contribuable yverdonnois.

Pour ma part, je soutiendrai cette motion.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne pensais avoir à débattre maintenant d'un problème de piscine. Sachez simplement que nous avons fait quelques études des différents paramètres liés à cette piscine. Celle-ci a fait l'objet d'un concours et d'une publication à fin décembre ; il s'agit d'un projet d'une piscine de 25 mètres et de 6 lignes, qui permettrait de faire passer les écoliers yverdonnois – cela ne veut pas dire les Yverdonnois, mais les enfants de la région qui sont dans des écoles à Yverdon – environ une fois toutes les 3 à 4 semaines. Ce n'est pas beaucoup, j'en conviens. Il s'agit donc de bien réfléchir et c'est ce qu'on est en train de faire maintenant. Il faut aussi savoir ce qu'on va demander à la région, au niveau d'une participation éventuelle, pour autant qu'il y ait des intéressés.

Il y a plusieurs pistes : il y a par exemple la facture scolaire. Pour celle-ci, à partir du moment où les enfants viennent à Yverdon à l'école, il y a une possibilité d'intéresser - si je peux me permettre cette présentation – les élèves qui viennent d'autres communes, à participer à l'investissement yverdonnois. Je ne vais pas développer cela maintenant, car c'est justement ce à quoi on est en train de réfléchir, c'est ce qu'on est en train d'étudier, c'est ce qu'on s'appête à vous présenter sous la forme d'un préavis, dans les semaines ou dans les mois qui viennent. Laissez-nous faire, sans nous demander d'étudier dans tous les sens, toutes les possibilités, avec toutes les interférences et tous les schémas qu'il pourrait y avoir.

Faites confiance à la Municipalité, puisque nous avons été nommés pour vous faire des propositions. Laissez-nous simplement travailler !

Monsieur Olivier MAIBACH :

Je suis très étonné de la réponse de Monsieur le Municipal des Sports. Monsieur le Municipal, vous devriez savoir que notre Commune a des problèmes financiers, comme beaucoup de communes malheureusement dans ce Canton. Vous focalisez sur un seul projet, c'est la piscine communale au bord du lac, et c'est tout. Celle-ci sera entièrement, à 100% à la charge de notre Commune, alors qu'il y a un autre projet, qui est prêt à partir, qui est celui de la piscine couverte des Isles. Là, il y a déjà une promesse de subventions de 12 à 15 millions de la part du Canton. Ces subventions seront ramenées à zéro si c'est le projet au bord du lac qui l'emporte.

La motion que nous devons prendre en considération ce soir demande, elle, à la Municipalité de surseoir à sa décision et simplement d'étudier si le projet des Isles ne pourrait pas faire l'affaire, si je puis m'exprimer ainsi. Vous nous répondez que vous êtes prêts à foncer tout seul et vous mettez de côté les Isles. Pour ma part, je préfère qu'on retarde peut-être de six mois la décision. Etudions aussi le projet des Isles et si on nous prouve que ce projet ne convient pas, nous opterons pour le projet au bord du lac. Je préfère, je le répète encore une fois, que nous prenions ce soir en considération cette motion, que nous la renvoyons à la Municipalité. Celle-ci nous fournira un rapport complet sur cette motion et sur le projet piscine-couverte.

Mesdames, Messieurs, je ne peux que vous engager à accepter cette motion et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

Monsieur Pierre-André MICHOD :

Je crois que c'est tout à fait louable de vouloir faire des études concernant les équilibres financiers. Le projet des Isles existe depuis des années, on n'en a encore pas vu le bout, ni le début d'ailleurs. Le Canton est encore plus asséché que la Commune au niveau financier. Je pense aussi qu'il faut savoir que le Canton n'entrera en matière que pour une piscine de 50 mètres et tout ce qui va autour. Une piscine de 50 mètres coûtera, je pense, en tout cas le double du projet que l'on a actuellement.

Donc, de toute façon, en ayant enlevé les participations cantonales, voire même des autres communes, la participation de la Commune sera absolument la même – ou à quelques milliers près – que pour une piscine qu'on est sûr de pouvoir réaliser dans les temps. Il est clair que c'est un peu ridicule de dire que c'est « à nous » et « rien qu'à nous », mais au moins on arriverait à faire quelque chose, plutôt que de continuer à discuter comme on le fait depuis 15 ans avec le Canton, pour une piscine qui ne pourra peut-être pas se réaliser. C'est clair qu'il pourrait y avoir des participations du Canton et des autres communes, mais ces participations ne vont pas réduire pour autant la somme qui sera investie par la Commune pour une piscine. De plus, on n'est pas sûr d'en avoir une et les frais d'exploitation seront aussi beaucoup plus importants ; on ne sait pas jusqu'à quand le Canton peut garantir une couverture des frais d'exploitation.

Une autre chose m'interpelle, c'est qu'on discute depuis longtemps, et c'est d'ailleurs toujours très intéressant de discuter au sein du Conseil, de l'avenir du bord du lac, ou de l'avenir des Isles. C'est très intéressant aussi de voir qu'actuellement, on est en train de concentrer les activités sportives au bord du lac ; on a vu qu'on pouvait garder le stade de l'USY. Il y a donc une logique qui est d'amener une piscine couverte au bord du lac, puisqu'il s'y trouve déjà d'autres activités sportives. Il faudrait avoir une cohérence avec le bord du lac ; si l'on se bat pour garder un stade, pourquoi ne garderait-on pas une piscine au bord du lac ? Ce n'est pas non plus très recommandé d'éclater les sites sportifs à Yverdon.

Monsieur Patrik DURUZ :

J'aimerais suggérer à Monsieur MAIBACH de mettre en application ce qu'il propose de faire à la Municipalité, c'est-à-dire justement d'attendre le projet qui va nous être présenté tout prochainement. Si ce projet ne lui plaît pas, de le refuser et de le faire refuser à ce Conseil et de passer à ce moment-là à la motion. Ce projet est prêt, bon sang, écoutons ce qu'il a à nous dire !

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'aimerais relever un élément important, qui plaide en faveur du projet des Rives du lac : c'est l'aspect énergétique. En effet, il faut savoir et nous nous en sommes préoccupés dans le cadre de l'Agenda 21, que ce projet de piscine se situerait à côté de la patinoire, dont les travaux de renouvellement de la machine du froid sont actuellement en cours. Les premières études – rassurez-vous, nous en faisons – démontrent que nous pourrions chauffer l'eau de cette piscine couverte durant 6 mois et demi par année, ce qui est tout de même un élément extrêmement intéressant.

Vous avez également soulevé le problème du financement de ces installations et de l'intervention de la région dans ce financement. Il est évident qu'une ville « centre » a toujours le sentiment de mettre à disposition de la région de nombreuses infrastructures ; ce n'est pas qu'un sentiment, c'est une réalité. C'est d'ailleurs un des objectifs de la péréquation horizontale, mise en place sur le plan cantonal. Il faut savoir qu'actuellement, la ville d'Yverdon est bénéficiaire, au travers de cette péréquation horizontale. Les réflexions qui sont en cours actuellement, au sein du comité de pilotage de la nouvelle loi sur les communes - loi qui sera soumise au Grand Conseil prochainement - tente de prendre en compte précisément les subventions qu'une ville « centre » met à disposition des nombreuses infrastructures sportives, notamment. Je crois qu'on a là une piste intéressante pour financer une telle infrastructure sportive au niveau d'une région.

Comme certains d'entre vous l'on dit, ce préavis, que nous allons vous présenter prochainement, prendra en compte le maximum de paramètres possibles, pour étayer ce projet et lui donner les chances d'aboutir. La Municipalité va effectivement terminer l'élaboration de ce préavis dans les prochaines semaines.

Monsieur Roger RANDIN :

Je voudrais répondre à Monsieur MICHOU. Il n'a jamais été question que le Canton réalise une piscine de 50 mètres aux Isles. Il s'agissait d'une piscine couverte de 25 mètres, je ne sais pas si elle est prévue à 4 ou 6 couloirs, car je ne connais pas le projet. D'autre part, actuellement, le Canton attend de la Municipalité qu'elle redimensionne son projet. Cela nous a été soumis au Grand Conseil par la Commission qui a préavisé sur le dernier crédit concernant les centres professionnels. C'est déjà une première chose.

Ce que je voudrais encore ajouter, c'est que j'ai retenu ce que disait Monsieur SPERTINI, à savoir que l'emprunt qu'on va faire ne va pas diminuer la dette de la Commune. Il s'agit maintenant à la Municipalité de se déterminer. A-t-on vraiment les moyens d'investir à nous seuls, contribuables yverdonnois, dans une piscine couverte, qu'on va payer entièrement nous-mêmes. On pense récupérer quelques centimes auprès des écoles, mais il y a aussi le public. Si on fait une piscine de 6 couloirs, il y aura donc 4 couloirs pour les écoles et 2 pour le public. Celui-ci ne sera pas uniquement yverdonnois, il viendra aussi de la région. Je ne comprends pas que les contribuables yverdonnois vont devoir, à eux seuls, subvenir à ce montant, tant au niveau de l'investissement que de l'exploitation.

Au niveau des subventions, je ne vais pas dire que les écoles ne vont pas subventionner la piscine du bord du lac, mais les subventions pour les Isles seraient supérieures à celles accordées pour le bord du lac, compte tenu du fait qu'on est proche d'un collège secondaire, proche d'un centre professionnel. Cela est aussi compris dans le plan des investissements du Canton.

Monsieur Stéphane BALET :

Quand j'ai rédigé cette motion, je vais vous dire honnêtement que je ne m'attendais pas à ce que cela remue autant de réactions émotionnelles. Je trouve que l'idée de la piscine au bord du lac est excellente, et je me suis dit : enfin une piscine ! A l'époque, je n'avais pas connaissance du fait qu'une piscine devait se construire ailleurs, étant donné que je ne faisais pas encore partie du Conseil. C'est vous dire si on est des fois pas spécialement bien informé ; il est vrai que je n'avais pas pris la peine de me renseigner. L'objet de ma motion, c'est finalement d'établir une comparaison. Vous l'avez déjà presque faite et je n'ai plus qu'à lire les comptes rendus dans le procès-verbal. Je ne vous demande rien d'autre que de mettre dans votre préavis une étude comparative. Les arguments que vous avez donnés, je suis capable de les écouter tels que vous les avez dits. Je ne vous demande pas une immense étude qui va prendre plusieurs années pour réactualiser je ne sais quel projet. J'aimerais qu'on me donne une comparaison, qu'on me propose plusieurs choses. Vous me dites, Monsieur CARRARD, que vous avez été élu pour donner des idées, je n'en demande pas plus.

Je maintiens donc cette motion ; prenez-là dans l'esprit de faire un inventaire des possibilités existantes. Je répète que je ne vous demande pas une immense étude, ce n'était dans tous les cas pas mon idée.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité est en train d'étudier ce dossier et on se propose de vous le présenter tel qu'il est développé actuellement. Laissez-nous vous présenter le préavis tel qu'il est quasiment sous toit. Si vous n'en êtes pas satisfait, vous avez effectivement toujours loisir de présenter une motion, ou une autre intervention.

Pour répondre à Monsieur le Conseiller RANDIN, il est vrai que la Ville a peu de moyens et c'est peut-être justement en faisant quelque chose de modeste, et non quelque chose de particulièrement coûteux comme aux Isles, que nous pourrions obtenir une piscine couverte. Ceci fait partie de la présentation et de l'étude de la Municipalité. Puisque chacun a donné son avis, je vous invite à attendre la présentation du préavis municipal.

Monsieur Serge LOVEY :

Effectivement, toute cette problématique de la piscine était partie à l'époque de la motion TROYON. Je constate que ce qui a été soulevé ce soir rejoint la question que j'avais posée et qui mettait en évidence son dimensionnement, la position de la piscine par rapport à l'environnement scolaire, etc. C'était aussi par rapport à un autre projet, qui tient à cœur, j'imagine, à bon nombre de Conseillers, c'est celui du développement de la Ville. Celle-ci, avec la réalisation de cette Collectrice qu'on espère voir se réaliser un jour, va se développer plutôt du côté de la plaine de l'Orbe. Par conséquent, je dirais que d'amener cette piscine au milieu d'un point qui devait être plus ou moins le centre-ville futur, était une alternative.

Personnellement, je suis convaincu que le projet que la Municipalité va nous présenter prochainement, par le biais d'un préavis, sera probablement le bon. Ce qu'on aimerait simplement, et j'ai compris la question exactement comme la pose Monsieur BALET, étant donné que c'est la question que je me posais aussi à l'époque, c'est obtenir une réponse. C'est la raison pour laquelle je vais soutenir cette proposition de motion.

Par rapport à ce projet, qui sera peut-être le projet définitif, j'aimerais savoir que représente la deuxième alternative, celle de dire qu'on pourrait avoir un Centre sportif aux Isles avec, pourquoi pas, une piscine de 50 mètres, soit 2 bassins de 25 mètres. J'extrapole peut-être, mais il serait bon de savoir ce que représente ce coût, étant donné par ailleurs qu'on a entendu ce soir que le bon marché est trop cher.

Donnons-nous donc les moyens d'avoir quelque chose de conséquent, à l'image de la ville d'Yverdon, qui est, je le rappelle quand même, très bien centrée par rapport à Berne ou Neuchâtel. En fin de compte, les manifestations sportives n'attendent que les moyens d'être réalisées. Je rappelle, et je le disais déjà à l'époque, que le seul vrai bassin de 50 mètres pour le canton de Vaud – et ce n'est beaucoup – se situe, je crois, à Clarens et il est ouvert au public. Une telle alternative est donc à étudier et en tout cas à ne pas écarter. C'est par contre avec grand plaisir que nous verrons arriver ce préavis. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

On ne peut pas avoir une piscine à moitié pleine. Il faut que ce soit un engouement du législatif yverdonnois pour une piscine. Retarder l'étude de trois mois - je sais que cela va vexer Monsieur le Municipal CARRARD - mais ce n'est pas grave.

Je suis pour soutenir la motion de Monsieur BALET. Il faut que la piscine soit pleine, à haut niveau, pas à moitié pleine. Je ne sais pas si on m'a bien compris. Finalement, tous les arguments qui ont été donnés sont valables ; ceux de Monsieur le Municipal aussi, mais finalement, trois mois de plus ou de moins, cela n'a pas d'importance... pourvu que ce soit prêt pour les élections en 2006 !

(Applaudissements)

Monsieur Christian PAULI :

Dans le même ordre d'idée, j'aimerais dire que je suis surpris de la proposition de Monsieur le Municipal CARRARD, qui finalement préfère, semble-t-il, une confrontation dans quelques mois lorsque le préavis sera sorti. A l'extrême, il y aura finalement peut-être un refus d'un projet sans doute bien étudié, parce que des réponses, par rapport à l'autre projet, ne seraient pas formulées et pas mises clairement par écrit.

Je vous propose de soutenir cette motion, qui ne devrait effectivement pas retarder de façon catastrophique le projet municipal en cours d'étude et permettre ainsi d'avoir cette vue d'ensemble, très importante, étant donné l'intérêt de se munir d'une piscine adéquate pour la Commune.

Plus personne ne demande la parole et **cette motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.**

* * * * *

Question de Madame Martine FREY TAILLARD (Programme NewRide)

J'ai lu dans la presse qu'en 2001, l'Office fédéral de l'énergie a lancé un programme dénommé NewRide, dont le but est d'encourager la vente et l'utilisation de véhicules peu gourmands en énergie, en l'occurrence les deux roues électriques, avec la collaboration d'un certain nombre de communes intéressées, dont Lausanne et Neuchâtel.

Ma question est donc la suivante : la Municipalité envisage-t-elle de participer à un tel programme ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

J'ai entendu parler, par Madame, de cette probabilité. Il y a 350 concessionnaires en Suisse concernant NewRide. Il y a 20 sites de formation, dont 18 en Suisse-allemande. Il n'y a que la ville de Neuchâtel et la ville de Viège qui sont intéressées pour le moment, mais nous sommes pour cette sorte d'énergie. Mon collègue, Monsieur le Municipal FORESTIER, a vendu du gaz ; moi, je vendrai des batteries, cela me va très bien aussi !

Le Service des travaux n'a toutefois pas attendu cela pour commencer de vendre et d'utiliser des véhicules électriques. Lors des portes ouvertes du Service des travaux l'an dernier, le premier prix du concours était un vélo électrique, qui fonctionne très bien en ville d'Yverdon. Lorsque le Service des travaux a déménagé à l'Ancien Stand, notre souci était de ne pas faire des navettes entre l'Hôtel de Ville et l'Ancien Stand avec un véhicule ; nous avons donc acheté à un concessionnaire de la place, dont le propriétaire est dans cette salle, un scooter à batteries, qui fonctionne très bien.

Nous continuerons, pourquoi pas, d'utiliser ce mode de véhicule, qui est tout à fait dans la ligne de l'écologie et du développement durable. Il faut toutefois aussi que ce véhicule soit économiquement, à l'achat, compétitif.

J'espère avoir répondu, peut-être partiellement à votre interpellation, mais nous sommes acquis à ce mode de transport.

Madame Martine Frey TAILLARD :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse ; j'aimerais toutefois savoir si vous pensez adhérer à ce programme précis.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

J'ai tiré quelques papiers d'Internet ; ce programme n'est pas un partenariat, c'est un intérêt à donner aux employés d'une administration, pour des véhicules électriques, en fonction des besoins. Dans certains services, il n'y en aura pas, car on ne peut pas prendre une tondeuses à gazon avec un vélo électrique... on est bien d'accord.

Je pense toutefois que les concessionnaires de la place vendront ce type de véhicules. La société NewRide organise des cours de formation pour le personnel de ces entreprises. Je suis donc certain qu'à Yverdon-les-Bains, il y aura une implantation de ce type de véhicules.

Madame Martine Frey TAILLARD :

Je vous remercie de votre réponse.

Monsieur Cédric PILLONEL :

J'aimerais apporter une petite précision. Sauf erreur, le programme NewRide concerne non seulement l'utilisation par les employés communaux d'engins, mais aussi le « subventionnement » et le fait que la Commune s'investisse pour promouvoir ce type d'énergie, non seulement dans ses propres rangs, mais aussi pour les Yverdonnois.

Je crois que la question de Madame FREY TAILLARD était un peu plus précise que votre réponse, c'est-à-dire : la Commune a-t-elle l'intention d'étudier ce dossier NewRide et de s'inscrire à cette proposition, rejoignant ainsi Neuchâtel et Lausanne, ou est-ce qu'elle ne va pas le faire ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

C'est Suisse Energie qui participe au financement de NewRide ; ce ne sont pas les communes. Les communes peuvent s'inscrire, mais cela ne va pas faire vendre des véhicules. Il faut qu'il y ait un apport de Suisse Energie, qui amène de l'argent et qui organise des cours de formation. Bien que n'ayant pas consulté mes collègues de la Municipalité, je pourrais vous répondre oui, car je pense qu'automatiquement on va s'inscrire, si cela peut faire progresser l'utilisation de ce mode de véhicules.

Monsieur Cédric PILLONEL :

Merci Monsieur le Municipal.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

J'aimerais apporter quelques précisions. Il est vrai que certaines communes ont subventionné l'achat d'un tel véhicule qui, au départ, est plus onéreux. Nous roulons avec un scooter électrique depuis de nombreuses années et c'est très intéressant de constater qu'il suffit de le recharger la nuit, cela coûte environ 20 centimes, et qu'on n'a pas d'autres frais. Par contre, les frais d'acquisition d'un tel véhicule sont supérieurs à la norme et, pour inciter les gens à rouler écologique, certaines villes ont soutenu ces achats par une subvention de, sauf erreur, Fr. 500.-.

La question, si je comprends bien, est de savoir si vous voulez rentrer dans l'idée d'envisager ce genre de subvention.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Nous sommes en train de préparer le préavis Agenda 21/2004 et nous pourrions établir une fiche sur ce mode de transport.

* * * * *

Question de Monsieur Yves VUAGNIAUX (24 classes pour 2007 – conclusions du groupe de travail)

Lors de la séance de notre Conseil du 4 décembre 2003, nous avons accepté, à l'unanimité, le préavis 31 concernant la planification des nouvelles constructions scolaires et une demande de crédit d'investissement de Fr. 190'000.-, pour l'étude de la construction d'une étape supplémentaire d'une aile au Collège Léon-Michaud.

J'étais alors intervenu pour demander quelques informations complémentaires à propos de la planification des nouvelles constructions scolaires à moyen terme, c'est-à-dire environ 24 classes pour 2007. La Municipalité avait notamment répondu qu'elle ne perdrait pas de vue ce dossier. L'adoption d'un programme définitif étant tributaire de différents facteurs (démographie et organisation scolaire), un groupe de travail a été créé, comprenant les représentants du Département et de l'arrondissement scolaire. La Municipalité nous informait, dans l'exposé du préavis, je cite «*que les conclusions seraient connues dans le courant du printemps*».

Avec un peu d'avance sur le solstice, ma question qui s'adresse à la Municipalité, est la suivante : pourrais-je connaître l'avancement de la réflexion, voire les conclusions du groupe de travail ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Je ne peux pas vous donner ce soir les conclusions du groupe de travail. J'espère que les promesses que nous avons faites ne se transformeront pas, à l'image de la motion SARTORRETTI sur le garage à vélos de Léon-Michaud.

Toujours est-il que le groupe de travail dont il est question dans le préavis que vous avez cité, a été constitué. Il est formé d'un représentant des écoles, de la Ville et du Département de la formation et de la jeunesse. Ce groupe de travail s'est déjà réuni pour dresser un bilan de la situation.

Les constructions scolaires qui sont prévues, dont la première étape est celle de la surélévation du Collège Léon-Michaud, avec 7 classes supplémentaires et quelques salles spéciales, doivent répondre à nos besoins propres, qui sont ceux de l'évolution démographique, puisque la ville se développe, on le sait très bien aujourd'hui. Elles doivent aussi répondre à l'évolution de la démographie scolaire et notamment des normes « d'enclassement », puisqu'il s'agit de mettre à disposition, par les communes, des locaux pour le Canton, en ce qui concerne la pédagogie.

Je dis également souvent qu'en voyant la situation, il aurait été préférable, dans le cadre du processus EtaCom, que l'Etat reprenne également les constructions, ce qui aurait évité quelques conflits, étant donné que ce sont les communes qui doivent investir pour des besoins entièrement gérés par le Canton. La situation est telle qu'elle est et nous devons faire avec.

Cette évolution est encore rendue plus difficile par la question de l'évolution de l'école vaudoise, vous connaissez, pour l'avoir lu dans la Presse ou entendu à la radio, les résultats et les conséquences des enquêtes PISA, qui conduisent le Département de la formation et de la jeunesse à porter une réflexion assez approfondie sur l'école vaudoise. Ceci a naturellement également des conséquences sur la structure de l'école et sur les bâtiments scolaires en dernier ressort.

La situation est donc relativement complexe ; le groupe de travail planche sur cette réflexion d'une façon active, je peux vous le confirmer. J'espère que les résultats seront connus dans le courant de ce printemps, comme nous l'avions prévu et il est bien évident que nous devons procéder à une nouvelle construction, la Municipalité l'a d'ailleurs prévu en vous proposant – et vous l'avez adopté – un préavis concernant l'acquisition d'un terrain à proximité de la Passerelle. Ce terrain doit nous permettre de construire ces classes supplémentaires, à la Passerelle, dans un avenir proche. Vous avez évoqué l'année 2007 et c'est toujours cet horizon qui est prévu, sous réserve peut-être naturellement des problèmes financiers que connaît notre Commune.

Le délai pour connaître les conclusions du groupe de travail est donc celui que nous avons annoncé et, d'ici le milieu 2004, nous aurons les premiers résultats.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

Je remercie Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL pour sa réponse. J'avais aussi une inquiétude par rapport à l'évolution de l'école, que le Département met en place ; nous avons encore appris aujourd'hui différentes choses, je ne sais pas si vous êtes au courant. C'est vrai que si on attend une décision de l'organisation scolaire du Département, du moment que c'est toujours évolutif, on pourrait attendre encore longtemps. Il faudra donc bien que la Municipalité, et je l'espère pour 2007, prenne une décision. Je vous remercie.

* * * * *

Question de Monsieur Guy ANGELOZ (Parlement des Jeunes)

Ma question s'adresse à Madame la Municipale GRAND.

Lors de l'adoption du budget 2003, le 5 décembre 2002, vous informiez le Conseil que l'activité du Parlement des jeunes s'était considérablement ralentie depuis que l'équipe dirigeante était arrivée à la fin de son mandat.

Selon les informations qui me sont parvenues, une nouvelle équipe s'est remise à la tâche dans le courant de l'année 2003 et elle a contacté l'Autorité. Pouvez-vous nous apporter les détails sur les activités de cette nouvelle équipe ?

Madame la Municipale Hélène GRAND :

Monsieur le Conseiller, pour pouvoir comprendre la problématique qui nous occupe aujourd'hui, je dois faire un bref historique de l'évolution du Parlement des jeunes à Yverdon-les-Bains, afin que l'on voie les choses dans son ensemble.

Un Parlement des jeunes avait été mis en place par la Municipalité en 1995, ce qui est relativement récent. Celui-ci a connu des hauts et des bas, en fonction des différentes équipes de jeunes qui y ont participé successivement. Rappelons qu'il n'était pas nécessaire de s'inscrire et que les jeunes présents n'étaient pas toujours représentatifs de l'ensemble de la jeunesse yverdonnoise.

Lorsque au début de cette législature, j'ai repris le dicastère des Affaires sociales et de la Jeunesse, le Parlement des jeunes était moribond. L'équipe en place arrivait à la fin de ses études gymnasiales et était préoccupée par les examens. Quelques réunions avec les membres restants du comité ont démontré que personne n'était disposé à continuer l'aventure. Depuis deux ans, le Parlement des jeunes n'a plus aucune activité et il a fallu déterminer s'il fallait poursuivre cette expérience et tenter de lui donner une structure qui lui permette de durer au fil des années. Entre-temps, j'ai rencontré à plusieurs reprises un groupe de jeunes, dont vous parlez, qui avaient envie de réanimer le Parlement, mais l'évolution de leur disponibilité a été plus rapide que celle du dossier. Avant même d'avoir pu définir sous quelle forme il fallait démarrer, ils ont renoncé à poursuivre. Peut-être seront-ils intéressés par ce qui va suivre.

Depuis l'été dernier, notre Ville a engagé un délégué à la Jeunesse. La Municipalité lui a confié la mission, entre autres, de plancher sur un nouveau projet de Parlement des jeunes. Il s'est avéré que la réactivation du Parlement des jeunes, tel que proposé par le groupe des jeunes yverdonnois dont on a parlé tout à l'heure, ne pouvait se faire sans, au préalable, redéfinir les objectifs de celui-ci et sa réelle espérance de vie à long terme. Divers contacts ont été pris avec les directeurs des écoles, le CESSNOV, ainsi que le Centre professionnel du Nord vaudois. Afin de poursuivre ce travail, tous les acteurs ont reconnu la nécessité de soumettre les principales options à la Municipalité.

Si, depuis le début des années 90, plusieurs parlements romands ont fonctionné avec des périodes plus ou moins heureuses, aujourd'hui, le constat général est mitigé, pour plusieurs raisons, dont les principales se résument comme suit :

- Seule une partie de la jeunesse d'aujourd'hui est représentée. En général, il y a sous représentation, voire absence des autres groupes sociaux-démographiques dans les parlements. Cela peut être différent d'une ville à l'autre, mais il est rare que les jeunes apprentis soient mélangés avec les jeunes gymnasiens, etc. C'est souvent une équipe qui mène le parlement et elle exclut en quelque sorte les autres par leur présence active.

- Ces parlements ont souvent été portés par une équipe pendant plusieurs années, c'est ce qui s'est passé à Yverdon, ne laissant que peu de place à la relève, lorsque l'équipe en place quittait le navire. Ce n'est pas un reproche qu'on fait à ces gens qui ont travaillé dans ces parlements des jeunes, mais du fait qu'il y avait une équipe très dynamique, les plus jeunes ne sont pas forcément venus et ne se sont pas investis, raison pour laquelle il n'y a pas de relais.
- L'absence d'une réelle légitimité, ou d'une implantation claire dans le paysage institutionnel, dans lequel ces parlements évoluaient, par exemple des liens avec l'école obligatoire, les gymnases, enseignement professionnel, les autorités politiques, etc, pose souvent des problèmes.

Suite à cette réflexion, à ces observations, notre délégué à la jeunesse a proposé aux membres de la commission jeunesse, aux responsables du CESSNOV et du Centre professionnel, un avant-projet de règlement du Conseil des jeunes, afin que des propositions puissent être discutées et critiquées.

De ces discussions, il est ressorti qu'un certain nombre de points devraient être éclairci par la Municipalité, avant de poursuivre les travaux :

1. Pour quel groupe d'âge ce Conseil des jeunes doit-il être créé ?
2. Quelle articulation doit-il avoir avec les pouvoirs politiques ?
3. Le Conseil des jeunes doit-il réunir uniquement des jeunes Yverdonnois ou des jeunes de la région également ?

La Municipalité a choisi d'ouvrir les portes de ce Conseil aux jeunes de 15 à 20 ans, plus précisément depuis la dernière année scolaire jusqu'à deux ans après la majorité civique. Sachant qu'avec les législatures de 5 ans, rares sont les jeunes qui pourront être élus dans un parlement dès leur 18 ans. Il y a des exceptions, j'en ai une devant mes yeux !

La question de l'intégration des derniers degrés de l'école obligatoire est intéressante, car elle permet d'aborder la question de la citoyenneté d'une manière globale dans les écoles, et non pas de manière fragmentée et isolée, sans aucun lien avec les autres actions participatives menées dans ce domaine. Cela permet aussi d'intéresser les jeunes, lorsqu'ils sont encore à l'école, à une fonction postérieure.

Quelle articulation avec les pouvoirs politiques ? Cette question se posait ; toute proportion gardée, il paraît que les jeunes ont souvent des moyens très limités pour pouvoir agir de manière directe et très concrète sur leur environnement, au niveau local particulièrement. Bon nombre de jeunes se sentent floués et insuffisamment pris en considération. Il faut donc donner un pouvoir réel de décisions à ce Conseil des jeunes, tout le Conseil en était d'ailleurs conscient depuis longtemps déjà.

La question de la délimitation géographique des membres du futur Conseil des jeunes a également été abordée. En effet, la tendance actuelle privilégie non pas le lieu de domicile comme facteur d'accès au Parlement des jeunes, mais plutôt l'utilisation et la fréquentation des écoles, Centre professionnel, gymnase, etc., situés sur le territoire communal. Les jeunes fréquentant les écoles ou les lieux de loisir venant de multiples endroits, la Municipalité, encouragée par les directeurs d'écoles, a décidé d'ouvrir le Parlement des jeunes, en respect du règlement qui va être adopté prochainement, aux jeunes ayant affaire à Yverdon-les-Bains, sans discrimination de domicile.

Actuellement, le nouveau règlement est quasiment sous toit. Il a été rediscuté dans un groupe de travail, avec les directeurs d'écoles et autres. Il va prochainement être avalisé par la Municipalité. Chaque établissement a la responsabilité d'organiser la désignation – je ne parle pas d'élections, car chaque établissement utilisera ses propres méthodes – des membres du Conseil des jeunes. Les membres du Conseil seront donc choisis et responsables d'assumer ce mandat durant une année, renouvelable.

La Municipalité et le délégué à la jeunesse, viendront naturellement en appui à ce Conseil, pour ses travaux. Voici donc où nous en sommes aujourd'hui. Ce nouveau Conseil des jeunes devrait voir le jour après les vacances d'automne, afin de permettre aux différentes entités de choisir leurs délégués en début d'année scolaire.

J'espère que j'ai répondu à votre question, et surtout peut-être aux questions de l'ensemble du Conseil sur ce domaine-là.

Madame Claudine GIROUD :

Est-ce que, pour coacher cette équipe de jeunes, il n'y aurait pas lieu d'engager un animateur socioculturel ? Il est vrai que c'est un projet très lourd à porter pour les jeunes. Ils doivent se structurer, c'est compliqué ; je trouve qu'il faudrait avoir un soutien pour un tel projet.

Monsieur Guy ANGELOZ :

J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'a dit Madame la Municipale, mais je suis en peu déçu. J'aimerais quand même que ce mouvement se mette en activité le plus vite possible. Il n'y a rien depuis 2003 ; si on doit encore attendre l'automne 2004, on peut aussi attendre 2006. Je suis navré, mais j'aimerais qu'on s'active un peu plus. Je vous remercie.

* * * * *

Interpellation de Madame Laurence BALET (Politique des sports)

Je suis convaincue de l'utilité et du bénéfice de promouvoir le sport dans notre ville. Avec le préavis no 02/04 et les discussions de ce soir, je constate que la Municipalité et le Conseil accordent de l'importance et réfléchissent à cela. Vous avez évoqué les aides aux sociétés sportives ; elles ne concernent naturellement pas seulement les aides purement financières, mais aussi les diverses prestations et avantages éventuellement offerts aux sociétés. Dans ce contexte, je sou mets l'interpellation suivante à la Municipalité :

- Quelle est la politique générale de soutien aux clubs sportifs ?
- Quels soutiens, quelles subventions et selon quels critères sont-ils accordés ?
- Serait-il possible d'établir, à l'intention de ce Conseil, l'ensemble des prestations offertes aux sociétés sportives, y compris Yverdon-Sport, et de nous donner cette information par le biais d'une communication, par exemple ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je prends acte de votre interpellation. Vous avez déjà une bonne partie des réponses via le budget, mais je crois qu'on peut vous donner des éléments complémentaires par le biais d'une communication municipale.

* * * * *

Question de Madame Claudine GIROUD (Pratique du piercing)

J'aimerais poser une question à la Municipalité concernant la pratique du « piercing ».

- ❖ Pouvez-vous me dire combien il y a de « pierceurs » à Yverdon-les-Bains ?
- ❖ Comment l'hygiène est-elle contrôlée ?
- ❖ Quelles sont les exigences demandées aux « pierceurs » lorsqu'un mineur fait appel à eux et sont-ils dans l'obligation d'exiger une autorisation parentale. Si oui, comment est-ce contrôlé ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

S'agissant d'une question du domaine sanitaire, vous admettez que nous vous demandions l'autorisation de vous répondre lors d'une prochaine séance.

* * * * *

Madame la Présidente :

Y a-t-il d'autres interventions ?

Cela ne semble pas être le cas. La Municipalité a-t-elle des réponses à nous apporter ce soir ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente.

Madame Nathalie SAUGY :

Si plus personne ne demande la parole, la discussion est close et nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation. Pour autant qu'il y ait de la matière, je vous donne rendez-vous au jeudi 1^{er} avril prochain et je lève cette séance en vous souhaitant une bonne nuit.

Il est 21h55.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Nathalie SAUGY-ANHORN

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES
du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 4 mars 2004

	Pages
1. Appel	51
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2004.....	52
3. Démission.....	52
4. Communications de la Présidente	53
5. Communications de la Municipalité	53
6. Préavis no 39/03 concernant la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Jean-Louis Klaus du 7 février 2002 demandant d'aménager la Place Pestalozzi de la manière la plus conviviale possible. (Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS, rapporteur).....	54
7. Préavis no 01/04 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 212'000.- pour la rénovation de l'étanchéité des toitures et balcons des bâtiments HLM du Chemin de Sous-Bois nos 11 – 13 – 15. (Monsieur Christian PAULI, rapporteur)	57
8. Préavis no 02/04 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 110'000.- pour le financement de la participation communale à divers travaux entrepris au stade de football par Yverdon-Sport F.C. (Monsieur Pierre-André MICHOU, rapporteur)	58
9. Préavis no 03/04 concernant l'implantation d'une station de remplissage GNC (gaz naturel carburant) sur le site de la station-service BP à la route de Lausanne. (Monsieur Pascal BLUM, rapporteur)	62
10. Préavis no 04/04 concernant la création d'une société indépendante (juridique et comptable) pour effectuer le contrôle des installations techniques (électricité, eau et gaz) raccordées principalement aux réseaux du Service des Energies d'Yverdon-les-Bains. (Monsieur Walter MÜLLER, rapporteur).....	66
11. Préavis no 05/04 concernant l'octroi d'une autorisation de contracter des emprunts jusqu'à concurrence d'un montant total de 18 mio de francs (Monsieur Roland FAVRE, Président de la Commission des finances, rapporteur)	68
12. Election d'un membre à la Commission des naturalisations.....	69
13. Propositions individuelles et interpellations	70

<i>Motion de Monsieur Stéphane BALET (Etude comparative du projet piscine couverte au bord du lac ou intégrée au Centre sportif « aux Isles »)</i>	70
<i>Question de Madame Martine FREY TAILLARD (Programme NewRide)</i>	77
<i>Question de Monsieur Yves VUAGNIAUX (24 classes pour 2007 – conclusions du groupe de travail)</i>	80
<i>Question de Monsieur Guy ANGELOZ (Parlement des Jeunes)</i>	81
<i>Interpellation de Madame Laurence BALET (Politique des sports)</i>	85
<i>Question de Madame Claudine GIROUD (Pratique du piercing)</i>	85